



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 227-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.366

Déposée le : 18.11.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 299/2023 du 15 mars 2023
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié

Risques d'accidents lors de la rénovation de l'autoroute A5 entre La Neuveville et Vi-gneules

Depuis 2021, l'Office fédéral des routes (OFROU) fait procéder à la rénovation complète de l'autoroute A5 et des infrastructures qui lui sont liées sur un tronçon de 12,7 km entre la jonction de La Neuveville et le giratoire de l'entrée ouest de la ville de Bienne. Cette restructuration d'ampleur de l'autoroute A5 implique la réfection de la chaussée mais aussi celle des infrastructures qui lui sont liées telles que les murs de soutènement et les passages souterrains. En ces lieux, la configuration géographique de cette autoroute, enserrée entre les flancs souvent abrupts de la montagne côté nord et le lac de Bienne côté sud, rend les travaux compliqués. En certains endroits du tronçon rénové, surtout dans la partie orientale du secteur, il n'y a aucune possibilité de dérivation pour la circulation, notamment pour les cyclistes.

De nombreux travaux ont déjà été réalisés. La planification semble être respectée. La communication de l'OFROU, notamment à l'égard de la population, est exemplaire.

Toutefois, il faut bien convenir que les travaux de restructuration de l'A5 entre La Neuveville et l'entrée de Bienne présentent clairement un risque accru d'incidents et d'accidents. Durant les travaux, la largeur logiquement réduite des voies de circulation et leur géométrie changeante en forme de slalom y contribuent, de nuit encore plus que de jour. Au printemps 2022, un accident a entraîné un bouchon de trois heures entre La Neuveville et Bienne. Ce bouchon semble avoir provoqué un accident secondaire. Certains secteurs de la partie orientale du tronçon sont ouverts à la circulation des cyclistes. Leurs passages autorisés ralentissent très fortement le trafic automobile et celui des camions. Cela entraîne de la part des chauffeurs des « énervements » qui accroissent le risque d'accidents.

L'OFROU lui-même est très conscient de ces risques d'accidents ! Dans son « Info 05 » distribuée à la population concernée, il écrit notamment ceci : « Nous souhaitons néanmoins attirer

votre attention sur le fait que la place disponible pour les cycloportifs sur l'A5 est très limitée en raison de la largeur réduite de la chaussée et qu'il n'y a pas d'itinéraire de rechange. Un dépassement des cycloportifs ne serait possible qu'en changeant de voie sur la voie opposée ».

Par ailleurs, les accidents qui peuvent survenir sur l'A5 entre La Neuveville est et l'entrée de Bienne peuvent, en cas de blocage de la circulation, déployer des effets collatéraux négatifs d'autant plus délétères que les travaux de rénovation sur ce tronçon se sont souvent déroulés et se dérouleront encore simultanément avec l'interdiction totale d'emprunter la route cantonale bernoise entre Lamboing et Orvin. Cette route est fréquemment empruntée par de nombreux automobilistes neuchâtelois travaillant aux Champs-de-Boujean et dans le canton de Soleure, particulièrement à Granges.

Les travaux prévus sur l'A5 entre La Neuveville et Bienne pour l'année 2022 arrivent à leur fin. Quelques travaux sans grandes entraves à la circulation auront lieu durant l'hiver 2022-2023. La suite plus substantielle de la rénovation reprendra en mars 2023 pour s'achever, selon toute probabilité, en 2024.

Si la rénovation de l'autoroute A5 entre La Neuveville est et l'entrée de Bienne dépend évidemment de la Confédération, la sécurité routière et les accidents qui surviennent sur ce tronçon relèvent de la compétence de notre canton.

Vu ce qui précède, nous prions le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes :

1. Combien d'accidents graves, moyennement graves et véniels la Police cantonale a-t-elle enregistré depuis le début des travaux de rénovation en 2021 ?
2. L'incidence de ces accidents est-elle plus ou moins élevée qu'avant le début des travaux ?
3. En certains endroits du tronçon rénové de l'A5, il est physiquement et strictement impossible de passer d'une voie de circulation à l'autre. Dès lors, quelles mesures sécuritaires spécifiques ont-t-elles été prises par le canton et l'OFROU pour que les ambulances, les premiers secours et les véhicules de la Police cantonale puissent se frayer un passage d'urgence sur le tronçon rénové de l'autoroute lorsque la fluidité du trafic est fortement ralentie, voire même bloquée par un cycliste, un véhicule très lent ou par un accident même véniel ?
4. Sur la base des observations faites durant les années 2021 et 2022, le Conseil-exécutif envisage-t-il d'intervenir auprès de l'OFROU pour requérir une amélioration de la sécurité sur le tronçon de l'A5 entre La Neuveville est et l'entrée de Bienne ?
5. Au cours des années 2023 et 2024, durant combien de mois les travaux sur l'A5 coïncideront-ils avec l'impossibilité d'emprunter la route entre Lamboing et Frinvillier ?
6. Le Conseil-exécutif n'estime-t-il pas qu'il aurait fallu anticiper les longs travaux de rénovation de la route à Orvin ou ceux entrepris sur l'A5 par l'OFROU pour éviter une grosse congestion du trafic en cas d'accident entre La Neuveville et Bienne ?
7. Subsidiairement, l'OFROU a-t-il modifié son projet initial (en vigueur au début de l'année 2021) de rénovation de l'autoroute A5 entre La Neuveville et l'entrée de Bienne ?

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif répond comme suit aux questions posées :

1. *Combien d'accidents graves, moyennement graves et véniels la Police cantonale a-t-elle enregistrés depuis le début des travaux de rénovation en 2021 ?*

Les travaux de réfection de l'A5 entre La Neuveville et Bienne ont commencé en janvier 2021 et ont été réalisés par étapes sur quatre tronçons. Dans les deux années qui ont suivi le début des travaux, la police cantonale a enregistré un total de 32 accidents sur le tronçon entre La Neuveville et Bienne. Les accidents se répartissent comme suit :

2021	11 accidents au total (trois accidents ayant entraîné des dégâts matériels, quatre accidents ayant fait des blessés légers, quatre accidents ayant fait des blessés graves)
2022	21 accidents au total (14 accidents ayant entraîné des dégâts matériels, quatre accidents ayant fait des blessés légers, trois accidents ayant fait des blessés graves)

2. *L'incidence de ces accidents est-elle plus ou moins élevée qu'avant le début des travaux ?*

Le nombre d'accidents enregistrés en 2021 ne présente pas de différence significative par rapport aux trois années ayant précédé le début de travaux. L'année 2022 a quant à elle enregistré une nette hausse du nombre d'accidents, qui passe de 11 à 21 et est imputable à une augmentation des accidents ayant entraîné des dégâts matériels. Les causes d'accident englobent le non-respect des distances de sécurité ou d'un signal, un croisement longitudinal non conforme et une circulation trop à gauche. Le Conseil-exécutif précise qu'une analyse des procès-verbaux des constats d'accident de la police cantonale a permis d'établir qu'il n'y avait pas de lien de causalité entre les accidents survenus au niveau du chantier et les travaux de réfection menés par la Confédération. La plupart des accidents enregistrés en 2022 sont survenus en dehors de la zone de chantier, notamment sur la route de Neuchâtel à Bienne. Globalement, il y a eu l'année dernière pendant la phase de travaux moins d'accidents qu'en phase d'exploitation normale. L'harmonisation de la vitesse à 60 km/h sur l'ensemble du tronçon a permis une modération du trafic. Cela a toutefois affecté négativement l'attention des usagers et usagères de la route et entraîné des collisions.

3. *En certains endroits du tronçon rénové de l'A5, il est physiquement et strictement impossible de passer d'une voie de circulation à l'autre. Dès lors, quelles mesures sécuritaires spécifiques ont-t-elles été prises par le canton et l'OFROU pour que les ambulances, les premiers secours et les véhicules de la Police cantonale puissent se frayer un passage d'urgence sur le tronçon rénové de l'autoroute lorsque la fluidité du trafic est fortement ralentie, voire même bloquée par un cycliste, un véhicule très lent ou par un accident même véniel ?*

L'OFROU est responsable de la sécurité de la circulation sur l'A5. Le système de sécurité élaboré par l'OFROU prévoit que, en cas d'accident sur une voie, l'autre voie soit fermée à la circulation afin de faciliter l'accès des services d'intervention au lieu de l'accident. Outre le service de la circulation présent pendant toute la durée des travaux, des responsables de la sécurité sont aussi sur place. Selon les indications de l'OFROU, ce système a fait ses preuves : jusqu'à maintenant, pour la totalité des accidents enregistrés, les personnes chargées de la sécurité sur le chantier ont pu sécuriser les lieux de l'accident et réguler le trafic jusqu'à l'arrivée de la police. La régulation du trafic sera toutefois encore optimisée pendant la phase des travaux prévus, notamment en vue de simplifier les interventions des services de secours en cas d'événement et de faciliter le dégagement de la chaussée en cas d'accident.

4. *Sur la base des observations faites durant les années 2021 et 2022, le Conseil-exécutif envisage-t-il d'intervenir auprès de l'OFROU pour requérir une amélioration de la sécurité sur le tronçon de l'A5 entre La Neuveville est et l'entrée de Bienne ?*

Le Conseil-exécutif estime que l'OFROU a pris toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité sur ce tronçon.

5. *Au cours des années 2023 et 2024, durant combien de mois les travaux sur l'A5 coïncideront-ils avec l'impossibilité d'emprunter la route entre Lamboing et Frinvillier ?*

La route entre Lamboing et Frinvillier sera fermée d'avril à octobre en 2023 et d'avril à juillet en 2024. Le trafic de transit sera dévié par l'axe Lamboing–Orvin ouest–Evilard–Bienne nord dans les deux sens.

6. *Le Conseil-exécutif n'estime-t-il pas qu'il aurait fallu anticiper les longs travaux de rénovation de la route à Orvin ou ceux entrepris sur l'A5 par l'OFROU pour éviter une grosse congestion du trafic en cas d'accident entre La Neuveville et Bienne ?*

Le Conseil-exécutif indique que les travaux de l'OFROU tout comme ceux du canton sont soumis à différentes procédures dont la durée peut varier fortement et pouvant être retardées par des facteurs non planifiables. Ainsi, la procédure d'autorisation pour le réaménagement de la traversée du village d'Orvin a par exemple duré sept ans. Dans ces conditions, il est extrêmement difficile de planifier et de coordonner les travaux à l'avance, et ce même si cela était l'objectif des parties prenantes, comme c'est le cas ici.

7. *Subsidiairement, l'OFROU a-t-il modifié son projet initial (en vigueur au début de l'année 2021) de rénovation de l'autoroute A5 entre La Neuveville et l'entrée de Bienne ?*

Non. Les projets ayant été élaborés entre 2019 et le printemps 2021 restent valables aujourd'hui. Les travaux qui n'ont pas encore été réalisés seront effectués comme prévu, et ce sans changement notable.

Destinataire
– Grand Conseil